



Carole Grandjean veut trois boussoles pour le lycée professionnel

La ministre chargée de l'Enseignement et de la formation professionnels veut s'appuyer sur l'enseignement professionnel pour améliorer l'insertion, arriver

à une meilleure poursuite des études et lutter contre le décrochage scolaire.

Chapô

Pas une, pas deux mais trois boussoles. Carole Grandjean, ministre chargée de l'Enseignement et de la formation professionnels, s'appuie sur ces points cardinaux afin de mener la réforme du lycée professionnel.

C'est ce qu'elle a expliqué vendredi 7 avril dans Extralocal, l'émission produite par la presse quotidienne régionale et les télévisions locales dont TV Tours Val de Loire, en partenariat avec Public Sénat.

Parler davantage de l'enseignement professionnel

« C'est un sujet majeur. Il faut s'appuyer sur une meilleure insertion professionnelle, une meilleure poursuite d'études réussies et lutter contre le décrochage scolaire », a-t-elle détaillé.

« Beaucoup d'élèves décrochent alors que l'enseignement professionnel est une voie majeure dont on parle trop peu. C'est un objectif pour moi d'organiser une coopération entre les acteurs de l'éducation et en dehors afin d'y remédier. Des expérimentations ont déjà démarré. On va les évaluer pour les étendre dès la rentrée de septembre. »

Pour la ministre, l'idée est de ne pas laisser ces jeunes s'éloigner des systèmes scolaire et professionnel. « Il faut s'appuyer sur des accompagnants qui savent mener des projets, avec du sens. »

La France accueillera les WorldSkills en 2024

Elle s'est également félicitée de l'organisation des WorldSkills (ou Olympiades des métiers) pour les apprentis : « C'est une vitrine du savoir-faire de notre jeunesse. Plus de 50 métiers sont représentés. En septembre 2024, d'ailleurs, la France accueillera la compétition internationale, à Lyon. C'est une aventure à la fois individuelle et collective. C'est plus qu'une vitrine. »

« Vous ne recevez plus de textos liés au CPF »

Au sujet du Compte personnel de formation (CPF) et sa réforme aboutissant à un reste à charge pour le salarié, elle a indiqué : « C'est une belle réforme, de 2018, qui a permis de mobiliser des droits, jusqu'à 5. 000 euros. Le sujet, aujourd'hui, est que le CPF soit mobilisé pour un projet professionnel, en matière d'évolution ou de changement. 90 % des actifs le connaissent et se sont emparés de l'outil. On a eu beaucoup de fraudes mais on a fait le nécessaire, en octobre dernier. Vous remarquerez que vous ne recevez plus de textos liés au CPF. Ce n'était pas rien. Il n'y a plus de fraudes. »

Pour le reste à charge, Carole Grandjean considère que c'est une manière de responsabiliser l'utilisateur. « Des concertations vont s'ouvrir avec les partenaires pour lui donner encore plus de sens professionnel. »

Développer la validation des acquis de l'expérience

Même son de cloche dans le domaine des soins, du bac moins trois au bac pro : « On peut développer



l'apprentissage et les validations des acquis de l'expérience (VAE) pour faire face aux enjeux. » Sans oublier l'industrie, elle précise que les recteurs et les présidents de régions font remonter au ministère leurs besoins en matière de formation afin de les faire coller à leurs besoins spécifiques. Extralocal sur www.lanr.fr et sur Tv Tours Val de Loire samedi 8 avril à 12 h 28 et 19 h et dimanche 9 avril à 22 h 30.



https://images.lanouvellerepublique.fr/image/upload/t_1020w/64303cf113c07879718b45ce.jpg

Carole Grandjean est ministre chargée de l'Enseignement et de la formation professionnels. © (Photo Public Sénat) ■

